Description d'une espèce nouvelle de Sole originaire de l'Atlantique oriental,

par M. Paul Chabanaud,
Correspondant du Muséum.

Solea (Microchirus) boscanion, *nova species.*

Solea variegata Vaillant (*pro parte*), Expéd. scient. du «Travailleur» et du «Talisman», Poissons, p. 190 (1888).

Solea lutea Pellegrin, *Ann. Inst. océan.*, t. 6, fasc. 4, p. 76 (1914).

Types :

1° Collection du Muséum National d'Histoire naturelle.

Côte d'Espagne [«Talisman»], 1 ♀ (110 millimètres), n° 1886-7; 1 ♂ (74 millimètres), n° 1886-8.

Soudan [«Talisman»], 2 ♀ (79 et 70 millimètres), n°s 1886-13 et 14.

Soudan [A. Gruvel], 1 ♂ (71 millimètres) et 4 jeunes (24 à 34 millimètres), n° 1909-467.

2° Collection d'étude du Laboratoire des Pêches et Productions coloniales d'origine animale.

Baie du Lévrier [Monod, 1923], 1 ♀ (57 millimètres).

D. 71 à 81. — A. 55 à 63. — Pectorales : droite 5, gauche 3 (1). — Rayons branchiostèges 7. — Vertèbres 36, dont 8 abdominales (2). — Écailles 18, 70, 22.

Dans la longueur totale : hauteur du corps 3,22 à 3,59; longueur de la tête 4,70 à 4,85 (jeunes), 4,73 à 5,28 (adultes).

Dans la longueur sans la caudale : hauteur du corps 2,73 à 3; longueur de la tête 3,82 à 4 (jeunes), 3,86 à 4,46 (adultes).

Dans la hauteur du corps : hauteur de la base de la caudale 3,50 à 3,66; hauteur de la dorsale 3 à 3,66.

Dans la longueur de la tête : longueur de la pectorale droite 2,75 à 3; longueur de la caudale 1,07 à 1,29; diamètre de l'un des yeux 4,28 à 5.

Corps allongé; sa plus grande hauteur située un peu en avant du 1er

(1) Comptés, après dissection, sur l'exemplaire de la baie du Lévrier.

(2) Comptées, après dissection, sur l'exemplaire de la baie du Lévrier, sur radiographies des autres spécimens.

tiers de la longueur totale. Profil supérieur de la tête peu incliné en avant, très faiblement convexe. Museau court, arrondi, légèrement proéminent, ne recouvrant qu'à peine la symphyse mandibulaire, aussi long ou à peine plus long que le diamètre de l'œil ventral. Œil dorsal très rapproché du bord céphalique, dépassant en avant l'œil ventral du tiers ou de la moitié de son propre diamètre. Espace préoculaire supérieur[1] mesurant le tiers environ du diamètre de l'œil. Paupières squameuses bien développées, recouvrant au moins la moitié de chacun des deux globes oculaires.

Narines (face oculée). — Tube nasal antérieur inséré un peu en arrière de la verticale du bord antérieur de l'œil dorsal; son extrémité atteignant aisément l'œil ventral. Narine postérieure percée contre l'orbite; son rebord membraneux modérément développé, formant un capuchon distinct.

Narines (face aveugle). — Tube nasal antérieur relativement long, inséré très près du repli circumbuccal et au-dessus du premier tiers de la longueur de la fente buccale. Narine postérieure enfouie dans les franges épidermiques, percée à un niveau du corps plus élevé que l'insertion du tube nasal antérieur, plus rapprochée du repli circumbuccal que de la base du tube antérieur.

Extrémité du maxillaire sous le centre de l'œil ventral. Dentaire gauche dilaté, portant une plaque de dents en forme de ménisque, dont la largeur est à peu près égale à la moitié de sa propre longueur. Sillon dénudé operculo-huméral peu distinct, interrompant 3 rangs d'écailles[2].

Premier rayon de la dorsale inséré en avant de la verticale du bord antérieur de l'œil dorsal; le dernier rayon très rapproché de la base de la caudale mais non relié au rayon externe de cette nageoire par sa membrane post-radiale, qui est très peu développée. Anale symétrique à la dorsale. Plis radiaux étroits[3]. Caudale allongée; la hauteur de sa base comprise deux fois dans sa longueur. Pectorales petites; la gauche un peu plus courte que la droite; le 2e ou le 3e rayon le plus long; tous les rayons simples, très grêles; le supérieur un peu plus robuste.

Franges épidermiques de la face aveugle non ou très brièvement ciliées; le feutrage peu étendu sur le museau et la région inframandibulaire, n'atteignant pas le bord postérieur de la bouche, formant des cellules quadrangulaires près de la base de la dorsale, dont les plis radiaux des 15 premiers rayons sont ciliés à leur base et réunis les uns aux autres par un pli longitudinal. Plis radiaux de l'anale non frangés.

[1] Soit la plus courte distance entre l'œil dorsal et le bord supérieur de la tête, c'est-à-dire la base des rayons de la nageoire dorsale.

[2] Au-dessus de la base de la pectorale.

[3] L'état des exemplaires ne permet aucune précision relative au prolongement, hors de la membrane, de l'extrémité des rayons de la dorsale et de l'anale.

Écailles modérément grandes, égales en dimension sur toute la région abdomino-caudale, plus petite sur la tête; les séries transversales très régulières, chacune d'elles correspondant normalement à un rayon de la dorsale et de l'anale. Chacun des rayons de ces nageoires revêtu d'une seule rangée d'écailles.

Coloration en alcool. — D'un brun roussâtre ou jaunâtre, clair; le long de la base de la dorsale, une série de 5 taches assez grandes, brun foncé, mal définies et ressemblant plutôt à des marbrures, l'antérieure placée au-dessus de l'opercule; le long de la base de l'anale, une série de taches semblables et symétriques aux taches dorsales; l'antérieure de cette série ventrale placée un peu en arrière de l'aplomb de la pectorale; toutes ces taches variables, parfois presque indistinctes. Le reste de la surface du corps d'une couleur uniforme ou plus ou moins marbré de brun foncé et de blanchâtre; les marbrures foncées figurant parfois des bandes transversales, mal définies et joignant deux à deux les taches de la série dorsale à celles de la série ventrale. De loin en loin, un rayon de la dorsale et de l'anale noirâtre; ces rayons noirâtres séparés les uns des autres par des groupes de 2 à 4 rayons de la couleur générale claire. Une bande noirâtre, étroite, en travers de la base de la caudale; le reste de cette nageoire avec des marques noirâtres dessinant des lignes transversales, plus ou moins nettes. Pectorale noirâtre. Certains exemplaires sont d'une couleur presque uniformément claire, sans autre ornement que les vestiges des taches sombres de la série dorsale et de la série anale, ainsi que les traits verticaux noirâtres, marquant, de distance en distance, l'un des rayons de la dorsale et de l'anale.

Βοσκάνιον, amulette, «Talisman».

Cette nouvelle espèce a été confondue avec *Solea* (*Microchirus*) *variegata* Donov., dont elle se distingue extérieurement par sa tête un peu plus courte, par l'extrémité de sa dorsale et l'extrémité de son anale plus rapprochées de la base de la caudale, par ses écailles un peu plus grandes (66 à 70 en ligne longitudinale, au lieu de 75 à 80), dont chaque rangée transversale de la région abdomino-caudale correspond presque régulièrement à l'un des rayons de la dorsale et de l'anale, tandis que, chez *S. variegata*, trois rangées transversales d'écailles correspondent en général à deux rayons de ces mêmes nageoires, par la présence, sur chacun des rayons de la dorsale et de l'anale et sur les deux faces du corps, d'une série unique d'écailles, au lieu de deux, et enfin par son système de coloration. En alcool, *Solea variegata* est d'un brun rougeâtre ou jaunâtre (gris, en eau formolée) clair, avec une série de 5 ou 6 grandes taches d'un brun noir, le long de la base de la dorsale et une série symétrique de 3 ou 4 taches semblables, le long de la base de l'anale, ces taches empiétant sur la nageoire dont elles occupent une largeur de 4 à 6 rayons; les taches de la série dorsale réunies aux taches de la série ventrale par 3 ou 4 larges bandes verticales foncées,

souvent peu distinctes; en outre de ces taches, la dorsale et l'anale portent des macules foncées plus petites, irrégulières, dont l'étendue est rarement limitée à un seul rayon, et placées sur le bord libre de la nageoire, dont elles n'atteignent presque jamais la base; à leur extrémité, la dorsale et l'anale sont plus ou moins largement bordées de noirâtre; la caudale est plus ou moins rembrunie; la pectorale droite de la couleur générale claire ou plus ou moins rembrunie.

La formule des vertèbres est nettement différente : 36, dont 8 abdominales, sur les 10 exemplaires étudiés, alors que, chez *Solea variegata*, le nombre des vertèbres oscille entre 39 et 41, dont 9 abdominales.

Mon savant confrère, le Dr J. Pellegrin, avait rapporté à *Solea lutea* Risso les exemplaires de la mission Gruvel. Or il est impossible, d'après la seule diagnose originale, de se faire une idée précise de ce que peut être *S. lutea* Risso; aussi cette espèce est-elle destinée à demeurer purement nominale, jusqu'au jour où une nouvelle étude du *type* nous fixera sur la nature de ses caractères. D'autre part, la forme décrite et figurée sous ce nom par Bonaparte [1] et par Canestrini [2] doit, selon toute vraisemblance, être rapportée à *Solea minuta* Parn. [3], espèce profondément différente, en dépit des apparences, de *Solea variegata* Donov., et avec laquelle *Solea boscanion* n'a guère d'autre rapport que la présence, à la dorsale et à l'anale, d'un certain nombre de rayons noirâtres, isolés de loin en loin parmi les autres rayons de la couleur générale claire.

Laboratoire de M. le Professeur A. Gruvel.

(1) *Fauna Italica, Pesce,* texte et planches (1841).

(2) *Archivio per la Zoologia,* 1, 1861, p. 32, pl. 3, fig. 4.

(3) *Magazine of Zoology and Botany,* 1, 1837, p. 527. — La formule des nageoires, donnée par Parnell, est certainement erronée en ce qui concerne les pelviennes, auxquelles cet auteur attribue 4 rayons, alors que, chez les Soles, ces pelviennes sont invariablement soutenues par 5 rayons, sauf accidents tératologiques. Il est également probable que, mal secondé par l'insuffisance des appareils d'optique de son époque, Parnell s'est trompé en attribuant 4 rayons seulement à la pectorale droite, car, dans cette espèce, le nombre, d'ailleurs variable, des rayons de cette nageoire est normalement de 5. Je montrerai, dans une étude ultérieure, que les rayons des pectorales de la plupart des Soles, et surtout des espèces à pectorales réduites, ne peuvent être que très difficilement dénombrés avec précision, sans un dépouillement préalable de la nageoire. Bien que manifestement réelles, les variations, considérées comme individuelles, du nombre des rayons des pectorales, dans une espèce donnée, doivent être, le plus souvent, mises au compte de l'âge du spécimen et aussi des erreurs d'observation.